



Demande d'installation de borne(s) de recharge pour véhicules électriques

Prière de retourner dûment rempli et signé à SUDSTROUM s.à.r.l. et co s.e.c.s., 11, rue de Luxembourg, L-4220 Esch/Alzette
Renseignements généraux: 26 783 787-686 raccordement@sudstrom.lu www.sudstrom.lu
Renseignements techniques: 27 54 -4360 ou -4570 (Lu. à Ve. de 7h30 à 9h00 et de 13h00 à 14h00) bt.rsa@villeesch.lu

Objet de raccordement ⁽¹⁾

Maison unifamiliale Garage extérieur & indépendant d'une habitation Résidence (8)
 Autre _____
Rue N° : _____ Appartement N° _____ Etage N° _____
Code Postal L-_____ Esch-sur-Alzette

A remplir si raccordement existant ^(2, 3, 4)

POD _____ N° compteur _____
(Le numéro POD est indiqué sur la facture de votre fournisseur)
Compteur(s) existant(s) dans l'immeuble (nombre de Ampère – ex. 2*40A/1*32A) _____
Ampérage des fusibles du compteur _____

Borne(s) à installer

Monophasé Triphasé

Nombre de borne(s) à installer _____ Tension (V) _____
Puissance (kW) _____ Puissance totale _____

Remarques : Afin de ne pas surcharger le réseau électrique basse tension, la puissance des bornes de charge est limitée à 11 kW(triphasé), si raccordées (installées à partir d'un raccordement) au réseau de basse tension. Conformément à l'article 5.1 des prescriptions techniques de raccordement TAB-BT en vigueur, la puissance maximale d'une borne monophasée ne doit pas dépasser 4,6 kW. La limitation de puissance (de) pour un raccordement monophasé de 4,6 kW peut être dépassée, à condition qu'une unité de symétrie soit mise en place, afin d'assurer un déséquilibre toléré de 4,6 kVA entre les phases (voir chapitre 5.5 de la VDE-AR-4100). Un délestage doit être prévu par contact R2 du compteur Smarty. Le raccordement doit respecter les normes suivantes : DINVDE 0100-722 ; DINVDE 0100-534 ; DINVDE 0100-443 ⁽⁷⁾

Données Client

	Client ⁽⁵⁾	Syndic /Propriétaire ⁽⁶⁾	Electricien ⁽⁷⁾
Nom			
Prénom			
N°, Rue			
C.P., Localité			
e-mail			
Téléphone			
GSM			
Date			
Signature / cachet	Signature personne morale	Signature	Cachet et signature

Le signataire déclare sur l'honneur que, si l'exploitant de l'unité de production est une personne morale, celle-ci n'est pas une entreprise en difficulté au sens du droit de l'Union Européenne.



Demande d'installation de borne(s) de recharge pour véhicules électriques

Prière de retourner dûment rempli et signé à SUDSTROUM s.à.r.l. et co s.e.c.s., 11, rue de Luxembourg, L-4220 Esch/Alzette
Renseignements généraux: 26 783 787-686 raccordement@sudstrom.lu www.sudstrom.lu
Renseignements techniques: 27 54 -4360 ou -4570 (Lu. à Ve. de 7h30 à 9h00 et de 13h00 à 14h00) bt.rsa@villesch.lu

Veillez compléter ce formulaire le plus précisément possible. Pour faciliter la lisibilité et le traitement des données nous vous invitons à remplir le formulaire sur ordinateur dans Acrobat Reader et de nous l'envoyer par courrier électronique.

Tout défaut ou manque d'information ne peut que retarder le traitement de votre demande.

- 1) L'adresse du raccordement doit être complète et précise (code postal, numéro de maison, rue). Dans les immeubles veuillez indiquer le numéro d'étage et/ou le numéro ou la localisation de l'appartement (p.ex. étage 2, côté gauche). En cas de non-existence d'une dénomination de rue veuillez indiquer le numéro cadastral ou le lieu-dit ou le nom du lotissement. Prière d'indiquer le type de la construction et, en cas d'une résidence, le nom de celle-ci.
- 2) Le POD correspond au point de livraison de notre réseau électrique et cette information est renseigné sur votre facture électrique.
- 3) Veuillez fournir les documents suivants :
 - Photo du tableau de comptage
 - Photo du boîtier principal
 - Photo des fusibles du compteur
 - Plan/ photos du raccordement
- 4) Dans le cas où le nombre de compteurs installé est supérieur à deux, le client sera prié de fournir automatiquement le plan du tableau de comptage
- 5) Le client est celui qui payera le raccordement au réseau. Tout contrat de raccordement doit être signé par le client.
- 6) Au cas où le client serait locataire, une autorisation par signature du propriétaire de l'immeuble est nécessaire.
- 7) Toute demande de raccordement doit être signée par un électricien agréé disposant d'une Autorisation d'Établissement, ou d'un « Certificat de déclaration préalable en vue d'effectuer des prestations de services occasionnelles et temporaires sur le territoire du G.-D. de Luxembourg », délivrés par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, l'autorisant à effectuer les activités d'électricien.
- 8) Veuillez prendre note qu'il est nécessaire d'avoir obtenu l'accord du Syndic des propriétaires avant d'effectuer une demande de raccordement de borne de recharge.